

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 42

Liliane MONTOUT fait appel du jugement du Tribunal
Administratif

Mardi 11 juin 2024

Madame Liliane MONTOUT, Maire du Gosier a pris connaissance du jugement du Tribunal Administratif annulant son élection, le vendredi 7 juin dernier. Initialement, elle avait exprimé son intention d'organiser rapidement de nouvelles élections, dans un souci de transparence et de respect des institutions. Cependant, après des échanges approfondis avec son conseil juridique et avec le soutien de sa majorité, elle fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat.

La décision du Tribunal Administratif suscite une profonde incompréhension. Le jugement repose en effet sur la validation d'un bulletin comportant au moins deux signes de reconnaissance. Ce jugement crée une jurisprudence en totale contradiction avec la réglementation en vigueur. Il est essentiel que cette interprétation soit clarifiée par une autre juridiction compétente pour garantir la stabilité et la sécurité de notre système électoral.

Madame le Maire tient à souligner que cette décision d'appel est le fruit d'une réflexion responsable et concertée.

La mairie du Gosier reste pleinement engagée à servir ses citoyens et à maintenir la sérénité dans la gestion des affaires communales pendant cette période particulièrement bouleversée. Madame le Maire remercie les habitants pour leur compréhension et leur soutien constant.